

Michel VIALAY
Député des Yvelines

Paris, le 20 Mars 2019

Monsieur,

Par ce courrier, je tiens à vous remercier de l'intérêt que vous portez à la proposition de loi que j'ai déposée sur le bureau de l'Assemblée Nationale.

Celle-ci a pour objet d'étendre la portée de l'article L315-1 (dont copie jointe). L'article 1 permet ainsi d'autoriser le port d'arme pour les policiers, gendarmes et militaires qui sont en retraite. Quant à l'article 2, il vise à autoriser les militaires d'active ou de réserve à porter leurs armes en dehors de l'exercice de leurs missions.

Ma proposition, renvoyée à la commission des lois, pourra faire l'objet d'un débat et d'amendements quand elle sera mise à l'ordre du jour.

Ces débats auront notamment à rappeler quels sont les fonctionnaires et agents des administrations publiques exposés par leurs fonctions à des risques d'agression, et qu'il importe que les décrets soient en phase avec l'esprit de la Loi.

Soyez assuré de ma volonté de faire évoluer la législation actuelle afin que nos forces de sécurité soient à même de pouvoir se défendre, défendre leur famille et autrui.

Je vous invite d'ailleurs à suivre toute mon actualité et consulter mon Magazine, que vous pouvez retrouver sur mon site internet : www.michelvialay.fr ; le n° 6 était dédié à la Sécurité !

Enfin, je vous remercie de votre confiance pour vos précieux commentaires qui viendront enrichir les débats et argumentaires que je n'hésite pas à partager avec notre Ami, Eric CIOTTI !

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Michel VIALAY

Monsieur Michel HALLARD
michel.hallard@gmail.com

Copie à Eric CIOTTI

Assemblée Nationale – Palais Bourbon – 126 rue de Valenciennes – 75355 Paris Cedex 07 St – 01 46 83 67 89
Permanence en ci conscription : Hôtel de Ville – 51 rue F. Miron – 75200 Paris Cedex 12 St – 01 34 78 86 07

michel.vialay@assemblee-nationale.fr - www.michelvialay.fr